

En raison de la concentration géographique de l'offre de formation en enseignement supérieur, les étudiants d'Occitanie vivent principalement au sein des plus grands pôles urbains. Dans la région, la tendance à l'autonomie résidentielle est plus forte qu'en France métropolitaine. Les étudiants ayant quitté le domicile parental doivent faire face aux difficultés d'accès au logement et aux dépenses locatives élevées dans des communes en forte tension immobilière. Premier poste de dépense, le logement pèse sensiblement sur leur budget. Davantage présents en périphérie des pôles, les étudiants vivant chez leurs parents sont en moyenne plus éloignés de leur lieu d'études et exposés aux risques de suroccupation du domicile. Afin de subvenir à leurs besoins, les étudiants occupent plus souvent un petit boulot que leurs homologues masculins.

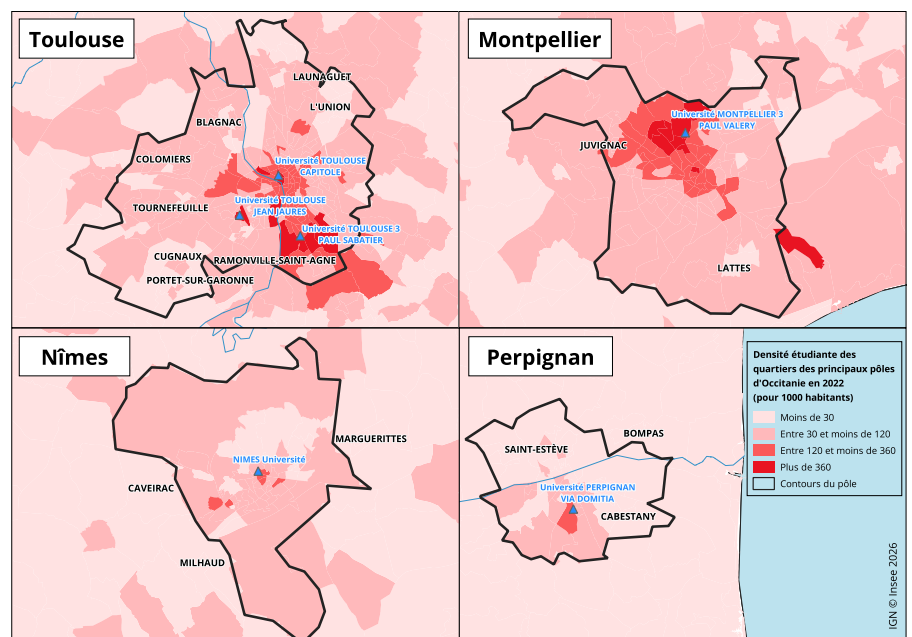
## La précarité étudiante est au centre des préoccupations depuis la crise sanitaire de 2020

Mise en lumière par la crise sanitaire de 2020, la question de la précarité étudiante est centrale pour les acteurs en charge de l'action publique. Cette problématique revêt des formes plurielles et provient en premier lieu de difficultés financières liées au logement. Faute de ressources régulières et suffisantes, certains étudiants sont contraints à des arbitrages, notamment au détriment de l'alimentation ► **encadré 1**. Ces vulnérabilités se cumulent et peuvent dégrader la santé physique et mentale des étudiants ► **encadré 2**.

## Trois quarts des étudiants habitent dans un pôle urbain

En 2022, 249 000 **étudiants** âgés de 18 à 29 ans résident en Occitanie, positionnant la région à la deuxième place des régions de France métropolitaine pour la part d'étudiants dans la population (4,1 %), juste derrière l'Île-de-France (5,9 %). Les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants (55 %) et plus de neuf étudiants sur dix ont entre 18 et 25 ans. Dans la région, 75 % des étudiants résident dans les pôles des **aires d'attraction des villes**. Les quatre pôles principaux de la région (Toulouse, Montpellier, Nîmes et

### ► 1. Densité étudiante des quartiers d'Occitanie en 2022



**Note :** Les quartiers correspondent à des îlots regroupés pour l'information statistique (Iris). Pour les communes non irisées, les taux correspondent aux valeurs communales.  
**Source :** Insee, recensement de la population 2022.

Perpignan) regroupent à eux seuls 62 % des étudiants. Ces territoires regroupent l'essentiel de l'offre de formation (écoles, universités, lycées dispensant des formations post-baccalauréat). Les pôles de Montpellier et Toulouse se distinguent par leur forte

densité étudiante, respectivement 137 et 112 étudiants pour 1 000 habitants ► **figure 1**. Au niveau national, à taille d'aire comparable, ils se situent respectivement en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position juste derrière le pôle de Rennes (155) et loin devant celui de Paris (63).

En partenariat avec :

## En Occitanie, les étudiants vivent plus fréquemment seuls

Étape charnière dans le parcours de vie et le processus d'autonomisation des étudiants, le départ du domicile familial est plus fréquent en Occitanie que dans les autres régions de France métropolitaine : en 2022, plus de six étudiants sur dix vivent hors du domicile parental, contre seulement cinq sur dix au niveau national

► **figure 2.** Il s'agit pour l'essentiel d'étudiants vivant seuls, situation également plus répandue dans la région (38 % contre 29 % en France métropolitaine). Beaucoup de jeunes doivent quitter le domicile parental pour poursuivre leurs études : cette caractéristique résulte du nombre élevé de places d'enseignement supérieur et de leur concentration près de Toulouse et de Montpellier. Cette offre attire de nombreux étudiants (environ 25 000 arrivées entre 2021 et 2022), principalement en provenance des régions limitrophes (43 % des arrivées) et de l'étranger (21 %).

En Occitanie, un étudiant sur dix est de nationalité étrangère. Ces derniers vivent plus souvent seuls (44 %), en colocation (19 %) ou en communauté (8 %) que les étudiants français. Dans les aires d'attraction de Toulouse et de Montpellier, sept étudiants sur dix vivent de façon autonome, c'est-à-dire hors du domicile parental, pendant leurs études. La configuration est inverse au sein des aires d'attraction de taille inférieure comme celles de Nîmes et de Perpignan où les cohabitations familiales sont majoritaires (respectivement 52 % et 62 %).

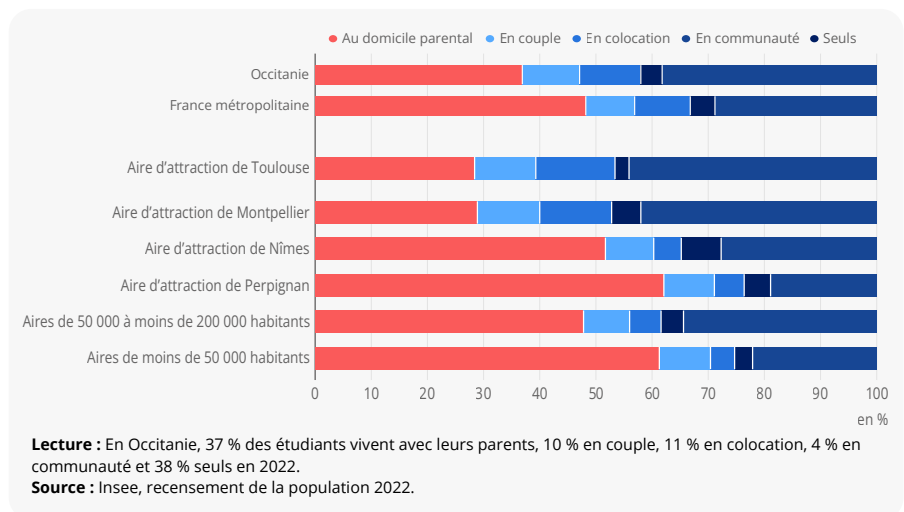
L'autonomie résidentielle augmente avec l'âge, à mesure que les étudiants quittent le noyau familial et que les mises en couple deviennent plus fréquentes ► **figure 3.** De ce fait, les étudiants autonomes sont généralement plus âgés et plus diplômés que ceux résidant chez leurs parents.

## Le coût du logement pèse sur le budget des étudiants autonomes

La difficulté d'accès à l'autonomie résidentielle des étudiants résulte pour beaucoup des déséquilibres entre l'offre et la demande de logements et de son coût. En Occitanie, 94 % des étudiants autonomes résident dans une commune en tension immobilière ► **pour comprendre.** Ces communes sont situées au cœur des métropoles régionales (Toulouse, Montpellier) ou des grandes agglomérations (Nîmes, Perpignan, Béziers), précisément là où les loyers sont les plus élevés. Premier poste de dépense des étudiants vivant hors du domicile parental, le coût du logement pèse sensiblement sur leur budget : 93 % de ces étudiants sont locataires et versent régulièrement un loyer.

En 2022, le loyer mensuel de marché médian au sein du parc privé de l'agglomération de Montpellier figure parmi les plus élevés du territoire national avec 13,3 €/m<sup>2</sup> tous types de logements confondus (appartements et maisons), derrière Nice (14,9 €/m<sup>2</sup>) et

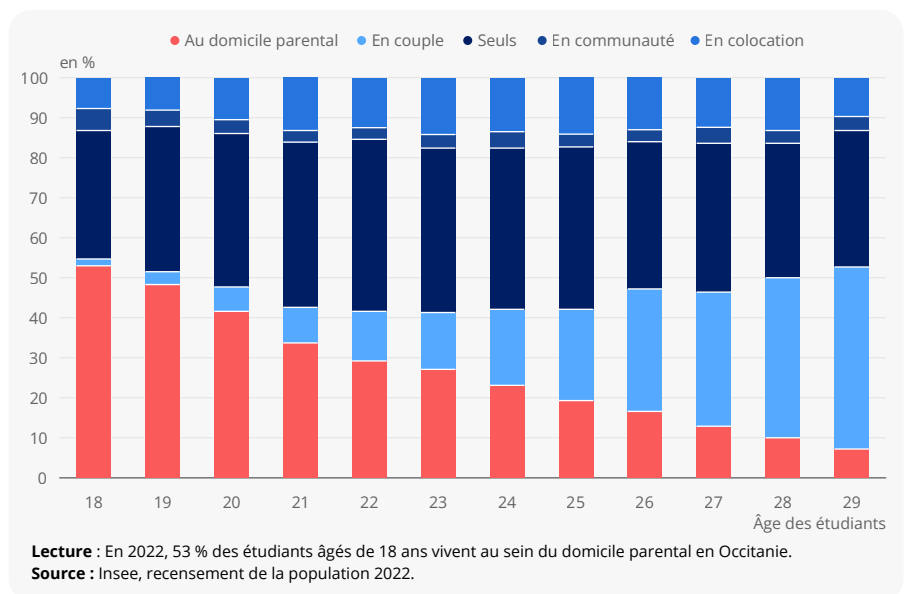
## ► 2. Répartition des étudiants par mode de cohabitation selon le type de territoire



Marseille (13,5 €/m<sup>2</sup>). Selon les données mises à disposition par les Observatoires Locaux des Loyers, les niveaux de loyer sont relativement moins élevés dans l'agglomération toulousaine (11,6 €/m<sup>2</sup>), de même qu'à Nîmes (10,6 €/m<sup>2</sup>). Toutefois, ces prix ont tendance à croître avec la moindre surface du bien : les appartements T1 des agglomérations de Montpellier et Toulouse sont classés parmi les plus onéreux des principales agglomérations françaises étudiées (respectivement 17,2 €/m<sup>2</sup> et 16,8 €/m<sup>2</sup>), des niveaux semblables à ceux de Bordeaux ou Marseille. Enfin, les prix à la relocation pour des emménagements récents (moins d'un an) sont en moyenne plus chers que ceux des locataires stables, pénalisant davantage les étudiants qui constituent une population particulièrement mobile. Bien que certains puissent bénéficier du soutien financier de leur famille, 39,9 % des étudiants de 18 à 24 ans de France métropolitaine ayant quitté le domicile parental sont pauvres, contre 17,5 % des étudiants résidant avec leurs parents [Marteau et al., 2023].

Dans la région, quatre étudiants sur dix résident de façon autonome dans un logement de petite surface, le plus souvent un studio ou un logement de moins de 30 m<sup>2</sup>, notamment ceux vivant au sein du pôle de Montpellier. Les étudiants autonomes optent en outre quatre fois sur dix pour une location meublée. Leurs logements sont souvent des constructions récentes, en particulier dans les couronnes de Toulouse et de Montpellier. Les étudiants habitant chez leurs parents sont quant à eux exposés aux risques de **suroccupation** au sein du logement parental. Cette situation est très fréquente au sein des pôles urbains, eu égard aux surfaces en moyenne plus petites et à la part importante de l'habitat collectif. Dans le pôle de Montpellier, 26 % des étudiants résident dans un logement parental suroccupé ► **figure 4.** Il en va de même dans les pôles de Nîmes et de Perpignan (24 %) ainsi qu'à Béziers (20 %). Dans le pôle de Toulouse, en revanche, seuls 15 % des étudiants vivant avec leurs parents sont concernés par la suroccupation.

## ► 3. Répartition des étudiants par mode de cohabitation selon l'âge



## Les étudiants restés chez leurs parents sont souvent plus éloignés de leur lieu d'études

En Occitanie, huit étudiants sur dix ayant quitté le domicile parental vivent dans la commune de leur établissement de formation. En revanche, lorsqu'ils habitent avec leurs parents, seuls trois étudiants sur dix vivent et étudient dans la même commune.

Demeurer avec ses parents durant ses études supérieures induit le plus souvent un éloignement du lieu de formation. La moitié de ces étudiants réside dans la couronne d'une aire d'attraction des villes. Les familles ont en effet tendance à s'installer en périphérie des pôles, à la recherche d'aménités moins aisément accessibles en ville où le prix du foncier est plus élevé. Parmi les étudiants qui étudient dans une commune différente de celle de leur résidence, ceux restés chez leurs parents sont contraints à des trajets quotidiens plus longs. Les distances de trajet médianes par la route sont plus élevées : 21 km contre 15 km pour les étudiants vivant en autonomie ► **figure 4**. Elles sont en outre moins importantes au sein des grandes aires d'attraction des villes de Toulouse et Montpellier (18 km contre 12 km), où le phénomène de concentration à proximité des communes-centres est plus marqué.

## Les étudiantes exercent plus souvent un « petit boulot » que les étudiants

En Occitanie comme en France métropolitaine, 6 % des étudiants occupent un « petit boulot » en parallèle de leur formation ► **figure 5**. La nécessité de payer un loyer peut pousser les étudiants à trouver des ressources financières par

### ► Encadré 1 – Bien se nourrir : des initiatives publiques pour accompagner les étudiants vers la sécurité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire des étudiants est un enjeu fort des politiques publiques. Initialement mise en place en réponse à la crise sanitaire de 2020, la mesure du repas à 1 € dans les restaurants universitaires vise à lutter contre la précarité alimentaire des étudiants. Jusqu'en avril 2026, les boursiers et les étudiants justifiant d'une situation de précarité pouvaient en bénéficier. En Occitanie, à la rentrée universitaire 2023-2024, 42 700 étudiants boursiers sont bénéficiaires du repas à 1 €, soit 61 % des étudiants boursiers de la région (contre 53 % en moyenne en France). À partir du 1<sup>er</sup> mai 2026, tous les étudiants peuvent bénéficier de repas à 1 € dans les restaurants universitaires.

En France métropolitaine, plus de 4 % des étudiants ont eu recours à l'aide alimentaire en 2021 (soit 115 000 étudiants), d'après l'enquête Aide alimentaire [Accardo, Brun, Lellouch, 2022]. Les deux tiers d'entre eux fréquentent principalement des sites de distribution qui leur sont exclusivement dédiés. Ces estimations de recourants ne sont pas connues à l'échelle régionale.

L'État renforce l'offre d'aide alimentaire spécifiquement dédiée aux étudiants. Dans les grandes villes de la région, 19 sites de distribution accueillent exclusivement les étudiants. Deux réseaux associatifs nationaux œuvrant spécifiquement auprès des étudiants proposent des distributions de colis alimentaires : Linkee à Toulouse et Montpellier et Cop1 à Toulouse.

L'État finance également la création d'épiceries sociales et solidaires pour les étudiants. À Toulouse, deux épiceries sont portées par la Banque alimentaire de la Haute-Garonne et installées au cœur des universités. À Montpellier, le Secours populaire en propose une au sein de l'université Paul Valéry.

Certaines structures « tout public » mettent également en place des créneaux de distribution adaptés ou réservés aux étudiants. Au sein du campus d'Albi et de l'IUT de Tarbes, le Secours populaire leur propose des distributions spécifiques. À Perpignan, les Restos du Cœur réservent des créneaux pour les étudiants le samedi matin.

Depuis 2023, l'État finance des projets nationaux et locaux pour renforcer la qualité de l'aide alimentaire à travers le programme « Mieux manger pour tous ». Certains de ces projets ciblent spécifiquement les étudiants. À Montpellier, l'association Terre Étudiante Montpellier 3 propose chaque semaine des fruits et légumes bio à prix réduit. Les paniers sont livrés par un maraîcher en agroécologie et la distribution est assurée devant le restaurant universitaire Vert-Bois.

le biais d'un emploi. Ces emplois sont concurrents du temps consacré aux études et, selon leur intensité, peuvent peser sur la réussite d'une année universitaire [Beffy, Fougère, Maurel, 2009]. Dans la région, la moitié des étudiants exerçant un petit boulot sont en CDI (52 %). Les étudiants qui ont quitté le domicile parental ont un peu plus souvent un petit boulot que les autres (6 % contre 5 %). Les étudiantes exercent plus souvent un petit boulot que les étudiants (7 % contre 4 %), et ce quel que soit le niveau de diplôme ou le mode

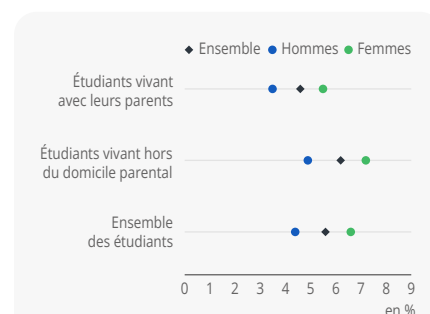
de cohabitation. Cet écart n'est donc pas uniquement lié à des études plus longues ou à une décohabitation plus précoce. Elles vivent en revanche plus souvent en autonomie que leurs homologues masculins. Les étudiantes sont plus souvent serveuses, caissières ou salariées de particuliers pour la garde d'enfants que leurs homologues masculins. À l'inverse, les étudiants sont plus souvent employés dans la restauration et dans le commerce ou ouvriers peu qualifiés des secteurs de la logistique. Les étudiants ayant déjà au moins un bac +3 ou un bac +4 exercent plus fréquemment un petit boulot, en lien avec un besoin d'indépendance financière qui augmente avec l'âge. En Occitanie, 7 % de ces étudiants sont concernés, contre 5 % en moyenne pour les autres niveaux de diplôme.

## ► 4. Caractéristiques des étudiants selon le type d'aire d'attraction des villes de résidence en Occitanie

Lieu de résidence	Nombre d'étudiants résidents	Part des étudiants résidant dans un pôle urbain (en %)	Distance de trajet médiane (en km)			Part des étudiants vivant en situation de suroccupation au sein du domicile parental (en %)	
			Ensemble	Étudiants vivant au sein du domicile parental	Étudiants vivant hors du domicile parental	Ensemble	Pôle
<b>Aire de 700 000 habitants ou plus</b>	<b>170 106</b>	<b>55,9</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>13,2</b>	<b>18,7</b>
<i>dont aire de Toulouse</i>	105 247	34,9	17	18	13	11,2	15,1
<i>dont aire de Montpellier</i>	64 859	21,0	14	15	12	16,5	25,5
<b>Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants</b>	<b>26 134</b>	<b>6,2</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>14,5</b>	<b>23,2</b>
<i>dont aire de Perpignan</i>	11 004	2,3	13	13	12	15,4	23,9
<i>dont aire de Nîmes</i>	13 965	3,7	22	22	44	15,0	24,1
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	33 399	8,9	39	34	53	9,9	15,5
Aire de moins de 50 000 habitants	14 877	4,0	41	42	41	10,7	15,6
Hors attraction des villes	4 432	///	51	50	55	6,2	///
<b>Ensemble</b>	<b>248 947</b>	<b>74,9</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>12,4</b>	<b>18,4</b>

**Notes :** /// : données non disponibles (les espaces hors attraction des villes ne comportent pas de pôles urbains). Pour les aires d'attraction des villes de 200 000 à moins de 700 000 habitants, certaines communes d'Occitanie appartiennent à des aires d'influence dont les communes-centres sont extra-régionales comme Avignon et Pau.  
**Lecture :** En 2022, la part des étudiants de la région qui résident au sein du pôle urbain de Toulouse est de 34,9 %.  
**Source :** Insee, recensement de la population 2022.

## ► 5. Part des étudiants exerçant un « petit boulot » selon le sexe et le mode de cohabitation



**Lecture :** En 2022, 5,6 % des étudiants exercent un « petit boulot », soit 6,6 % des étudiantes et 4,4 % des étudiants.

**Source :** Insee, recensement de la population 2022.

Parmi les étudiants titulaires au plus du baccalauréat ou d'un bac +2, certains suivent des études difficiles à concilier avec une activité salariée (classes préparatoires, médecine, etc.). Les étudiants détenteurs d'un bac +5 ou plus occupent rarement un petit boulot. La moitié d'entre eux exercent déjà un emploi lié à leurs études. Par ailleurs, les étudiants étrangers ont plus souvent recours à un petit boulot que les étudiants français (8 % contre 5 %). Hormis les étudiants exerçant des petits boulots, 23 % des étudiants ont une activité rémunérée faisant partie intégrante de leur formation (apprentissage, stages rémunérés, etc.). Presque neuf étudiants sur dix qui exercent un petit boulot résident dans les aires d'attraction de Toulouse, de Montpellier, de Nîmes ou de Perpignan, et majoritairement dans le pôle associé. Ces zones ont une part d'étudiants vivant hors du domicile parental plus grande, un coût élevé des logements et une offre plus conséquente en emplois étudiants. Les aires d'attraction des villes de taille plus modeste ne regroupent qu'un étudiant exerçant un petit boulot sur dix. ●

N. Mouchit, H. Raoui (Insee),  
R. Lardellier (Dreets),  
C. Cazes, V. Nicoules (ARS)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

### ► Définitions

Un **étudiant** est un jeune de 18 à 29 ans, diplômé au moins du baccalauréat (ou titulaire d'un diplôme d'accès aux études universitaires) et déclaré comme inscrit dans un établissement d'enseignement.

Une **aire d'attraction des villes** (AAV) est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs occupés travaillent dans le pôle. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale.

Un **logement est suroccupé** s'il comporte moins de pièces que le nombre théoriquement nécessaire au ménage occupant le logement (norme). La suroccupation peut être modérée (une pièce de moins que la norme) ou accentuée (deux pièces ou plus).

Un étudiant a un **petit boulot** s'il déclare que sa situation principale est d'être en études et qu'il a un emploi à temps partiel qui n'est ni en apprentissage, ni en stage rémunéré et qu'il n'est pas interne en médecine, en odontologie ou en pharmacie. Les autres **emplois** sont considérés comme « **liés aux études** ».

### ► Encadré 2 – Le recours au système de santé par les jeunes

En transition vers l'autonomie, les jeunes adultes d'Occitanie ont en moyenne moins recours aux soins que l'ensemble de la population en 2023, alors même que leurs besoins sont importants, notamment en santé mentale, sexuelle et préventive.

Des écarts de recours sont constatés dès le premier contact avec le système de soins : en 2023, 84 % des jeunes de 18 à 24 ans d'Occitanie sont bénéficiaires d'au moins une consultation chez un médecin généraliste, contre 87 % pour la population générale ► [pour comprendre](#).

Les jeunes sont exposés aux troubles de la santé mentale. En France, le nombre de jeunes de 12 à 25 ans consommant des psychotropes augmente depuis le début de la crise sanitaire [[Assurance maladie, 2025](#)], passant de 792 000 en 2019 à 936 000 en 2023, soit 144 000 adolescents et jeunes adultes supplémentaires. En Occitanie, les jeunes adultes précaires sont davantage exposés aux problèmes de santé mentale : approchée par leur adhésion à la Complémentaire santé solidaire (C2S), cette population a un recours 1,5 fois plus important aux psychotropes que les jeunes non précaires en 2023. Ils consultent en outre plus fréquemment un psychiatre que leurs homologues non précaires (4,7 % contre 3,5 %).

Ces dernières années, les hospitalisations en France pour gestes auto-infligés (HGA), comprenant les tentatives de suicide et les automutilations, s'amplifient et touchent particulièrement les jeunes filles [[Hazo et al., 2024](#)]. En 2021-2022, ces hospitalisations augmentent de 44 % chez les filles de 15 à 19 ans et de 21 % chez celles âgées de 20 à 24 ans, relativement à la période 2010-2019.

En 2023, les HGA chez les jeunes de 18-24 ans de la région représentent 344,4 hospitalisations pour 100 000 habitants chez les femmes et 130,7 chez les hommes (contre 116,2 en moyenne en population générale) [[Santé publique France, 2025](#)].

Dans le champ de la contraception, la gratuité des préservatifs en Occitanie bénéficie globalement à 6,0 % des 18 à 24 ans en 2023 et un peu moins aux jeunes adultes du même âge en situation de précarité (5,3 %). Le recours à l'IVG est quasiment deux fois plus fréquent chez les jeunes femmes précaires que pour les autres (37,4 % contre 20,0 %).

Les jeunes adultes ont également moins souvent recours au chirurgien-dentiste que les enfants et adolescents. Parmi les prestations existantes, le dispositif MT Dents, jusqu'ici proposé tous les trois ans, propose depuis 2025 un rendez-vous annuel gratuit chez le chirurgien-dentiste dès 3 ans et jusqu'à l'âge de 24 ans. En 2023, 47 % des jeunes ont recours au chirurgien-dentiste entre 18 et 24 ans, contre 61 % pour les 3-15 ans.

Dans le champ de la prévention, l'Assurance maladie a mis en place en janvier 2024 des bilans de prévention, notamment pour les 18-25 ans. Ce dispositif, encore en cours de déploiement, doit permettre, à terme, une meilleure couverture de cette population jeune.

### ► Pour comprendre

Le **zonage ABC** effectue un « classement des communes du territoire national en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et de la demande de logements ». Les communes en tension immobilière sont celles classées A, B1 et B2 selon le zonage ABC.

Le **distancier Métric** permet de calculer le temps de trajet théorique, en voiture, entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune d'études. Ces temps de trajets sont théoriques car ils ne prennent pas en compte l'intensité du trafic routier et les ralentissements qui en résultent. Dans cette étude, les étudiants pris en compte pour le calcul des temps et distances de trajet sont ceux dont la commune d'études est différente de la commune de résidence et dont les distances de trajet théoriques sont inférieures ou égales à 150 km.

Les **emplois étudiants** sont ici étudiés à partir du recensement de la population (RP) afin d'identifier les étudiants qui cumulent études et emploi en cours d'année scolaire, à un niveau infrarégional. Les données du RP collectées en début d'année ne permettent de prendre que partiellement en compte les activités occasionnelles. Les petits boulots d'été sont par nature hors champ.

Les statistiques sur le **recours au système de santé** par les jeunes sont issues du Système national des données de santé (SNDS). Pour l'Occitanie, elles concernent tous les bénéficiaires (assurés et ayants-droit) d'au moins un remboursement de soins en 2023, tous régimes, âgés de 18 à 24 ans et résidant dans la région.

### ► Pour en savoir plus

- [Marteau B. et al., « Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans – Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique », Les dossiers de la Drees n° 106, février 2023.](#)
- [Beffy M., Fougère D., Maurel A., « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », in Économie et Statistique n° 422, novembre 2009.](#)
- [Accardo A., Brun A., Lellouch T., « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Insee Première n° 1907, juin 2022.](#)
- [Assurance Maladie, « Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : les propositions de l'Assurance Maladie pour 2026 », Rapports annuels de propositions de l'Assurance Maladie, juillet 2025.](#)
- [Hazo J.-B. et al., « Hospitalisations pour gestes auto-infligés : une progression inédite chez les adolescentes et les jeunes femmes en 2021 et 2022 », Études et Résultats n° 1300, mai 2024.](#)
- [Santé publique France, « Conduites suicidaires en Occitanie. Bilan 2023 », mai 2025.](#)

